



PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

Le Mans, le 28 décembre 2016

Election syndicale TPE

L'élection syndicale TPE (très petites entreprises) se déroulera du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017 soit sur internet, soit par courrier. Cette élection est organisée par le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Les modalités de cette élection sont précisées sur le site internet suivant : <https://election-tpe.travail.gouv.fr>



VOTEZ

POUR ÊTRE MIEUX REPRÉSENTÉ, CONSEILLÉ, DÉFENDU.

ÉLECTION SYNDICALE TPE

Du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017
Et jusqu'au 20 janvier 2017 par courrier en Outre-Mer



En décembre

Je reçois les programmes des syndicats, mes identifiants et mon bulletin.
CONSERVEZ-LES BIEN !



DÉCEMBRE 2016

L	M	M	J	V	S	D
28	29	30	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

Je vote sur internet ou par courrier du **30** décembre 2016 au **13** janvier 2017



JANVIER 2017

L	M	M	J	V	S	D
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

Et jusqu'au **20** janvier 2017 pour l'Outre-Mer (par courrier uniquement).



ET APRÈS ?

- 1 Publication des résultats sur internet ou sur les sites des DIRECCTE à partir du 3 février 2017
- 2 Publication de la liste des syndicats représentatifs
- 3 Désignation des représentants CPRI*
- 4 Désignation des conseillers Prud'hommes

* Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle

election-tpe.travail.gouv.fr